

EXAMEN DU B.S.B.

Epreuves éliminatoires non côtées

- Lancer du « Ballon de Sauvetage »

L'épreuve consiste à lancer le « ballon de sauvetage » à une distance d'au moins 11 mètres. Le lancer s'effectue en tenue de bain ou sportive.

Le candidat prépare le ballon, effectue lui-même le lovage du cordage, puis prend place sur le bord d'envoi, le juge donne alors le signal de début d'épreuve.

Le candidat à 3 lancers sans limite de temps.

- 50 mètres Sauvetage Mannequin

L'épreuve s'effectue en tenue de bain, sur un parcours de 50 mètres au cours duquel le candidat doit exécuter :

- un départ plongé, du bord ou d'un plot de départ, suivi d'une seule coulée.
- un parcours en nage libre de surface (nage ventrale).
- une plongée dite « en canard » et recherche d'un mannequin immergé à 25 mètres du point de départ à une profondeur minimale de 2 mètres et maximale de 3 mètres. En cas d'échec dans la recherche du mannequin, le candidat a droit à une deuxième tentative après un temps de reprise de respiration de 20 secondes maximum.
- une remontée en surface suivie d'un remorquage, sur 25 mètres, du mannequin maintenu la face hors de l'eau en nageant sur le dos ou « assis ». Toute immersion complète de la face du mannequin d'une durée de cinq secondes successives, durant le remorquage entraîne l'élimination du candidat.

- Parcours de 200 mètres en nage libre avec franchissement d'obstacle

Le candidat doit franchir obligatoirement en immersion complète huit obstacles de 2 mètres de largeur, répartis équitablement sur le parcours.

- Epreuve de premiers secours

L'épreuve porte sur une démonstration correcte d'une réanimation issue du programme de Premiers Secours Spécifique BSB. Le candidat est jugé apte ou inapte.

Epreuves cotées

Interrogation par QCM comprenant les thèmes de questions suivant permettant de contrôler les connaissances du candidat sur :

- la réglementation des baignades en centres de vacances et de loisirs.
- l'organisation des baignades (reconnaissance et connaissance parfaite du lieu de baignade, aménagement, balisage, poste de secours,...).
- la noyade (causes, effets, mécanismes...), la noyade par asphyxie, la noyade par hydrocution.
- prévention, règles générales.
- connaissance du milieu aquatique, familiarisation et mise en confiance, aisance...
- connaissance des facteurs prédisposant à l'hydrocution (signes annonciateurs ou d'alarme).
- précautions à prendre et imprudences à ne pas commettre (durée de fréquence du bain, température de l'eau, entrée dans l'eau...).

- EXAMEN DU RECYCLAGE B.S.B.

Epreuves éliminatoires non côtes

- 50 mètres Sauvetage Mannequin

L'épreuve s'effectue en tenue de bain, sur un parcours de 50 mètres au cours duquel le candidat doit exécuter :

- un départ plongé, du bord ou d'un plot de départ, suivi d'une seule coulée.
- un parcours en nage libre de surface (nage ventrale).
- une plongée dite « en canard » et recherche d'un mannequin immergé à 25 mètres du point de départ à une profondeur minimale de 2 mètres et maximale de 3 mètres. En cas d'échec dans la recherche du mannequin, le candidat a droit à une deuxième tentative après un temps de reprise de respiration de 20 secondes maximum.
- une remontée en surface suivie d'un remorquage, sur 25 mètres, du mannequin maintenu la face hors de l'eau en nageant sur le dos ou « assis ». Toute immersion complète de la face du mannequin d'une durée de cinq secondes successives, durant le remorquage entraîne l'élimination du candidat.

- Parcours de 200 mètres en nage libre avec franchissement d'obstacle

Le candidat doit franchir obligatoirement en immersion complète huit obstacles de 2 mètres de largeur, répartis équitablement sur le parcours.

- Epreuve de premiers secours

L'épreuve porte sur une démonstration correcte d'une réanimation issue du programme de Premiers Secours Spécifique BSB. Le candidat est jugé apte ou inapte.